

FICHE-ACTION

N° de la tâche	2-390		
Intitulé de la tâche	Analyse des infrastructures à migrer vers le CDR2		
Responsable de la tâche	Christophe Turbout		
Service support	DSI Infrastructures		
Parties prenantes			
Description de la tâche <i>(maximum 10 lignes)</i>	<p>La mise en œuvre du Datacenter Régional par la région nous oblige à réfléchir à une organisation mutualisée de services dans ce datacenter.</p> <p>Il nous faut identifier les services UNICAEN qui pourraient être mutualisés et déplacés dans le datacenter régional.</p>		
Début de la tâche	Janvier 2022	Fin de la tâche	Décembre 2024
Livrable(s) attendu(s)	Liste de services mutualisables		
Si besoin, description plus détaillée de la progression attendue <i>(notamment indication de quelques jalons intermédiaires)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse à réaliser en fonction des avancées des services mutualisés qui seront mis en œuvre au sein du CDR2. • Décembre 2022 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les services à la recherche seront mutualisés. ○ Les hausses de tarif de l'électricité pour 2023 ont poussé la région à réduire le financement alloué au fonctionnement du CRIANN ce qui change le modèle économique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le calcul va devenir payant. ▪ L'hébergement dans le CDR existant va devenir payant. ▪ Réflexion sur la nécessité réelle de construire le CDR2. • Juin 2023 : <ul style="list-style-type: none"> ○ La région réfléchit toujours au déploiement du CDR2 vus la baisse des besoins hors ESR. L'année 2026 est désormais envisagée. 			
Indicateurs			
État d'avancement	En cours		
Fiche mise à jour le	03/07/2023		